L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 6 JUILLET.

Loui-iane.

(Correspondance de l'*Abeille*.)

Natchitoches, Le., 30 juin 1873.

Messieurs les Editeurs,

A cette époque de l'année, chacun s'enquiert de l'état des récoltes. Que vous dirai-je donc, sinon qu'à l'aspect si sombre des quelques dernières semaines, a succédé un ère des plus encourageantes. Le temps est beau, accompagné de chaleurs nécessaires au bien de la terre. Aussi, les habitants ont-ils profité avec avantage de cette transition. Quoique le coton ait beaucoup souffert en certaines localités et que conséquemment quelques centaines d'acres doivent être abandonnés afin de sauver le reste, somme toute, nous pouvions nous attendre à un résultat beaucoup plus désastreux.

La récolte de maïs ne sera pas ce qu'elle eût dû être, néanmoins le rendement sera une bonne moyenne. Il est temps que les habitants changent un système, dont les conséquences ont été si funestes ces dernières années, à leurs intérêts généraux. Plus de maïs, moins de coton, assurerait un avenir que chacun comprend, mais ne peut se décider à mettre en pratique. Les fruits, cette saison, sont insignifiants. Quant aux légumes, il n'y a jamais eu telle abondance.

Nos appréhensions d'inondation sont évanouies. Que les chenilles retardent leur travail destructeur et Natchitoches enverra un bon contingent des ses produits sur votre marché.

Le système de crédit a été très restreint et malgré cela, tout le travail ne s'en est pas ressenti. La leçon a donc été salutaire pour tous.

Bien des projets d'immigration sont proposés, mais il n'y a ni l'ensemble ni le capital nécessaires à l'exécution d'un problème si difficile à résoudre. Beaucoup de nos amis comptent sur l'assistance de "l'Union Française" afin de se procurer l'année prochaine les travailleurs nécessaires à l'exploitation de nos terres abandonnées mais sont-ils préparés à recevoir et maintenir convenablement ceux qui, en retour de leur travail, demandent ce bien-être sur lequel ils sont en droit de compter? Pour ma part, j'en doute. Aux colonistes, désirant émigrer vers nos régions fertiles, nous pouvons assurer des avantages qu'ils rencontreraient ailleurs bien difficilement. Nos hommes sensés comprennent aujourd'hui la situation et sont décidés à offrir aux nouveaux venus des terres à travailler à la part, s'ils le désirent, ou bien leur vendre à des conditions des plus avantageuses.

La grande question du jour est le chemin de fer, qui est pour tous une ancre de salut. Les arpenteurs ont travaillé sur toute la ligne projetée, les terres concédées à la compagnie par le gouvernement sont réservées et retirées du marché, mais de ce point de départ à la solution du projet, il y a encore loin.

Du nouveau parti dont le programme, signé par Beauregard et autres, a été déjà publié, je ne vous en dirai rien, car il est mort-né dans nos campagnes.

Je vous salue,

L. DUPLEIX.

P. S. — Dimanche soir, un ouragan des plus intenses a dû occasionner beaucoup de ravages. Rien de certain jusqu'à ce jour.

Le *Meschacébé* nous donne sur le choléra qui sévit encore dans quelques paroisses riveraines les détails suivants:

On ne peut dire encore que le choléra sévisse à l'état épidémique, mais il frappe sans relâche sur divers points. Ainsi, nous avons à constater trois cas dans une même maison de la partie supérieure de St-Jean-Baptiste, rive droite, celle de M. Séverin Faucheux. Il a été atteint lui-même du fléau et sa vie a été en danger; dimanche, il a perdu sa petite fille, Marie Faucheux, âgée de 5 ans, au bout de huit heures de maladie; lundi, a succombé son frère, Septime Faucheux, âgé d'environ 30 ans, aussi après quelques heures de souffrances. Ces décès presque foudroyants causent beaucoup d'émotion et d'inquiétude dans la région qui en est le théâtre.

—Encore une victime du choléra. M. Norbert Zeringue, tombé malade le 30 juin à dix heures du matin, a succombé le lendemain 1er juillet, à une heure de l'après-midi, à l'âge de 58 ans. C'était un homme intègre, bon, serviable entre tous, et il a pris le germe du mal qui l'a si vite emporté en soignant ceux qu'en étaient atteints.

—La rive gauche a payé son tribut au choléra, et nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Gavard, curé de l'église St-Pierre, la communication des noms des victimes auxquelles il a donné la sépulture le 1er juillet. Sont décédés, le 30 juin: Jean-Lusignan Bailly, âgé de 19 ans; deux enfants de Robert Wimprenne, 10 ans et 2 ans et demi; une petite fille de Léonard Heltz, environ 10 ans.

—Sandy Burrell, frère de l'ex-représentant Dennis Burrell, mort le même jour, également du choléra, à l'âge d'environ 40 ans, a été inhumé au cimetière de l'église méthodiste.

—Les nouvelles qui nous arrivent du bas de la paroisse St-Jacques, rive droite, sont de plus en plus navrantes. C'est là qu'est le foyer du choléra. Sont décédés: le 18, une petite fille de M. Dominique Bony, âgée de 5 ans, en six heures de maladie; le 27, une fille de M. Léonce G. Simon, 6 ans et demi, en six heures; le 28, une sœur de la précédente, 10 ans, en seize heures.

Mme Simon avait perdu, il y a neuf mois, une fille de 17 mois, puis Mme Félicien Simon, qui était sa fille, il y a quinze jours, recevant ainsi dans un au quatre visites de la mort. Enfin, le 30, est décédé Félix Loup, fils de M. Séraphin Loup, à l'âge de 18 ans et 3 mois. Mme Frumence Robert et ses enfants vont mieux, et le fils de M. Césiphore Troxler est en voie de rétablissement. Il meurt environ un tiers des malades. On cite, parmi les personnes qui veillent assidûment au chevet des cholériques, Mlle Léonce G. Simon, un des membres de la famille si cruellement éprouvée par le fléau. Le Père Mariste Alvach se multiplie et honore le caractère sacerdotal par le plus énergique dévouement.

RÉCOLTES.—Enfin, dit le *Meschacébé*, la pluie a cessé, le soleil sèche la terre et les travaux des champs marchent avec activité. Si le temps perdu pour les cannes ne peut être entièrement rattrapé, les conséquences de l'humide saison, tant redoutées par les planteurs, seront du moins grandement atténuées.

PROPOSITION AVANTAGEUSE. — M. Michel Lion, rue Vieille-Levée, 197 et 199, en face du Marché français, voulant cesser de faire le commerce de détail, est décidé à écouler à tout prix son grand stock de vêtements, de linge fait, de chapeaux, malles, valises, etc. Le tout devant être vendu dans 90 jours, à partir du 5 juillet, nombre d'articles seront cédés à 25 et 50 pour cent au-dessous du prix coûtant. M. Lion annonce qu'il s'agit d'une liquidation positive et qu'il met en vente à la fois ses comptoirs, ses vitrines, ses installations pour gaz, ses machines à coudre et tout son établissement tel qu'il se comporte. Le stock d'habits de M. Lion est, comme on le sait, fort riche, et nous engageons les acheteurs à profiter de cette occasion de bon marché.

UNE LISTE D'ARTICLES À BON MARCHÉ. —On remarquera, aujourd'hui, dans l'annonce de la maison Theod. Danziger & Son, rue du Canal, 203, entre les rues Bourgogne et Remparts, une liste de fort belles marchandises à très bon marché, ce qui est prouvé par les prix qui accompagnent les marchandises. Voyez l'annonce.

VINS! LIQUEURS!—Voici une autre consignation de vins dont l'arrivée est annoncée par M. J. Mandin, 103 rue Decatur, autrefois Vieille Levée, qui a reçu en même temps et par le même navire "Paramount," de Bordeaux, 100 caisses de liqueur l'Ermite et 50 huitièmes cognac d'Alfred Fabre. Les vins sont de château Bellevue et de château Léotard, excellents vins comme le savent bien tous les connaisseurs. Quant à la liqueur de l'Ermite, elle est devenue tout-à-fait de mode.

BALANCES DE VICTOR.—M. J. R. Alcée Gauthreaux, agent général pour la vente des balances Victor dans douze Etats du Sud, nous prie d'annoncer qu'il part ce matin pour le Texas et l'Arkansas et qu'il sera remplacé pendant une absence de quelques semaines, par MM. Hunt & Co., rue Gravier 183 et 185, où l'on trouvera toutes sortes de balances Victor complètement installées, et entre autres une balance de trois tonnes. Nous souhaitons à notre excellent ami, dans son voyage, tout le succès que méritent son énergie, son activité et son intelligence.

☞ L'immense et toujours croissante demande des machines à coudre de la compagnie Grover et Baker, est une des choses les plus extraordinaires du monde. Ces machines sont devenues les favorites du Sud. Bureau de vente 107, rue du Canal.

Curieuses annonces extraites d'un journal de Vienne (Autriche):

A vos pieds, clair de lune, j'ai un soir laissé tomber mon pauvre cœur. L'avez-vous trouvé? L'avez-vous seulement remarqué? Je ne sais! Vous reconnaissez vous aussi dans ce clair de lune? J'en doute. Hélas! Si oui, envoyez-moi un de vos divins rayons sous l'adresse du "cœur qui soupire" à l'exp. du même journal.

Et un peu plus loin:

Une demoiselle donne des leçons en échange de dîner.

Et le déjeuner donc?

BILLETS D'EXCURSION. — On lira plus loin une annonce concernant la compagnie du chemin de fer du Central Illinois qui a fait déposer pour la vente au bureau du chemin de fer de Jackson, au-dessous du City Hotel, et aussi au bureau du chemin de fer de Mobile et Texas, des billets d'excursion pour tous les points de l'Est et de l'Ouest. Par cette route, les voyageurs évitent tous les risques de ferry, attendu que le steamer régulier *Illinois* fait le service pour tous les trains entre Columbus et Cairo. Nous ne connaissons pas de voie supérieure à celle qui est indiquée pour aller dans toutes les directions du Nord. Pour plus amples renseignements, s'adresser aux agents dont les noms sont indiqués dans l'annonce.

LA BANQUE DU PEUPLE. — Cette banque, qui n'est pas encore de création fort ancienne, n'en est pas moins en pleine prospérité et peut donner un dividende de 5 pour cent pour 6 mois, sur le capital, et ce dividende a commencé à être payé dès le 7 juillet. Nous adressons nos félicitations sincères aux officiers de la Banque du Peuple, dont l'excellente direction a valu aux actionnaires ce très satisfaisant résultat.

HOME MUTUAL SAVINGS BANK.—Cette banque, de nouvelle création, s'ouvrira lundi, 6 juillet 1873, pour recevoir des dépôts et faire toutes les opérations qu'indique son titre. Il y a déjà beaucoup de banques d'épargnes à la Nlle-Orléans, mais nous n'en voyons pas moins avec plaisir l'annonce de celle-ci, car plus il y en aura plus ce sera pour tout le monde un encouragement à l'économie. On verra dans nos annonces la liste nominale des hommes qui composent la direction de l'établissement dont il est question dans cette notice. Ces hommes sont généralement connus et fort estimés, ainsi que le président et le caissier dont on apprécie beaucoup la droiture et l'aptitude. Il est à peu près certain que sous leur direction la banque prospérera. Nous voyons par l'annonce insérée plus loin que ceux des actionnaires, qui n'ont pas encore effectué le premier payement sur le montant de leur stock, sont invités à le faire le plus tôt possible au bureau de la banque rue du Camp 71.

A. BALDWIN & CO.—On trouvera dans dans une autre colonne une annonce de cette maison, nouvelle de nom mais vieille d'opération, car elle succède à l'ancienne maison si favorablement connue, sous la raison Slocomb, Baldwin & Co., qui a expiré tout à la fois par limitation et par la mort du plus ancien de ses membres, il y a quelques mois. Les affaires seront continuées avec l'énergie et la libéralité qui distinguaient Slocomb, Baldwin & Co. et nous ajoutons avec la même intelligence des besoins de l'époque. La maison se compose aujourd'hui de MM. Albert Baldwin et Cartwright Eustis, comme membres actifs et de mesdames C. A. Slocomb et A. D. Slocomb comme commanditaires. Les deux gérants sont connus pour avoir une grande expérience, une habileté supérieure et une droiture à l'épreuve de tout. C'est à ces qualités si rares qu'il faut attribuer la popularité dont ils jouissent et qui ne fera que s'accroître, nous en sommes certain.

EAU DE VICHY-LITHIA. — On connait les admirables vertus de l'eau de Vichy qui agit avec tant d'effet sur la gravelle et autres calculs de la vessie. Elle neutralise les excès de l'acide uric et empêche dans le système les dépôts d'urates insolubles. Elle possède le remarquable pouvoir de dissoudre les molécules qui se forment dans les jointures des personnes affectées de la goutte ou du rhumatisme, molécules qui se composent presque exclusivement d'urate de soda. Elle a aussi pour effet de neutraliser les sels alkalins et d'augmenter les forces digestives et antidyspeptiques. Telles sont les vertus de l'eau de Vichy-Lithia préparée par la maison Frederickson et Harte, rue du Canal, 39, et rue Carondelet, No. 21.

LIQUIDATION.—Les personnes qui ont besoin de marchandises sèches feront bien de s'adresser immédiatement au No. 158 rue du Canal, où elles trouveront un immense stock de marchandises riches et variées qui seront cédées à 50 pour 100 au-dessous des prix des autres magasins.—Cette belle occasion d'emplettes à bon marché est offerte par M. J. Turcotte, (maison Blanche au coin des rues Canal et Baronne) qui renonce définitivement aux affaires de détail afin d'employer tout son temps dans un commerce de gros où il est associé. M. Turcotte est donc pressé de vendre, et les prix se ressentiront nécessairement beaucoup de la hâte où il se trouve.

VINS ROUGES—ABSYNTHE.—M. Amédé Couturié, No. 30, rue Vieille-Levée, vient de recevoir par le navire *Paramount*, de Bordeaux, et à vendre une grande consignation de vin rouge d'Ambarès, ainsi que du vin de famille, et 100 caisses d'absynthe de E. L. Pernod. Voyez l'annonce.

AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT.—MM. L. Byrne & Co. annoncent, ainsi qu'on le verra plus loin, qu'ils vendront toutes leurs marchandises d'été au-dessous du prix coûtant. Les prix sont tous indiqués sur les articles, de manière à ce qu'il n'y ait pas de discussion ni de doute possible.

☞ Il y a plus de 15 ans que les machines à coudre de Grover et Baker ont été introduites dans le Sud et, depuis ce temps leur réputation n'a cessé de grandir. Aujourd'hui leur vente dépasse celle de toutes les autres. Dépôt général, Canal 107.

☞ Jus de Fruits français. — Fraises Framboises et Groseilles, — venant d'être reçus directement de France par la maison Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, 121 et 123.

SPIRITUEUX, BRANDY, ETC.—Nous appelons l'attention des acheteurs sur l'annonce de M. J. A. Walsh, rue Poydras, 82, qui a à vendre un immense assortiment de spiritueux, whisky de Chalmette, et de Mark Twain; du gin de New York et du brandy de New York. Le stock de ces spiritueux est un des plus beaux qui aient jamais été importés à la Nouvelle-Orléans et, pour en connaître les prix, il faut consulter à cet égard les connaisseurs dont le marché de la Nouvelle-Orléans ne manque certes pas. Tous ces spiritueux peuvent être dégustés avant l'achat, et la maison Walsh ne demande que cela, bien certaine qu'elle est, qu'après la dégustation, les amateurs de bons spiritueux, se décideront bien vite à conclure leurs marchés avec elle sans avoir envie d'aller autre part.

☞ Les acheteurs de la campagne et de la ville trouveront, au plus bas prix du marché, tous les articles se rattachant au commerce de confiserie, chez Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, Nos. 121 et 123

SIROPS, CANDIS. — Les sucreries, bon bons, chocolats, surtout les candis qui sortent de la fabrique de MM. Norman & Reiss, une des plus importantes du Sud, rue Vieille-Levée, 121 et 123, sont d'une excellence remarquable. On en parle beaucoup et leur réputation est grande, mais nous croyons qu'ils sont encore au-dessus de leur réputation. Il suffit d'en goûter pour en être convaincu. La même fabrique s'occupe aussi de gâteaux, de pièces montées et de tout ce qui se rattache au commerce de la confiserie. Le même établissement fournit à la consommation des macaronis, du vermicelle, des extraits de café et beaucoup d'autres articles des plus recherchés. Quant aux sirops que fabriquent MM. Norman & Reiss, ils en ont toujours un assortiment fort riche et provenant des fruits les plus estimés d'Europe et d'Amérique. On peut dire sans exagération que ces sirops sont d'une finesse extrême et d'un goût tout à fait supérieur.

☞ Où trouve-t-on un assortiment varié de candis de toute espèce? A la grande fabrique de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée Nos 121 et 1

En apprenant que l'architecte chargé de la reconstruction de la colonne Vendôme assurait avoir terminé son travail dans deux mois, M. Glais-Bizoin est allé porter chez un chapelier son légendaire castor gris.

—Rebroussez-en bien les poils, a-t-il recommandé à l'ouvrier, et surtout ménagez-les, ils sont mûrs. Mais c'est avec ce chapeau que j'ai salué la chute, je dois l'avoir sur la tête le jour de l'inauguration.

Et il est parti retenir sa fenêtre.

Qui est-ce qui prétend que les bonnetiers n'ont pas d'esprit?

M. X..... a des douleurs d'entrailles. Il va chez un bonnetier et lui demande de lui montrer des ceintures de flanelle. Le commerçant lui en présente une rouge.

—Pourquoi une rouge plutôt qu'une blanche? demande M. X....

—Dame... monsieur.... je vous voyais la *République française* à la main....

Le Fou de Bergame.

Nos lecteurs doivent se souvenir de ce procès Agnoletti, dont j'ai parlé en son temps, qui a fait en Italie autant de bruit que l'affaire Du Bourg en France. Un père appartenant à la haute société, avait tué son fils, un enfant de trois ans, qu'il adorait. Agnoletti avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité par la cour de Milan. Cette condamnation eut tant de retentissement, que toutes les Académies de médecine de l'Europe se demandèrent si Agnoletti n'était pas fou. La cour de cassation cassa l'arrêt de Milan, et Agnoletti a été renvoyé de nouveau devant la cour d'assises de Bergame.

Il faut rappeler rapidement les diverses circonstances de ce dramatique procès.

Agnoletti appartenait à une excellente famille de Ferrare. Sa jeunesse avait été très dissipée. Il fit des études incomplètes; son père l'enrôla, pour le punir, dans l'armée du duc de Modène. Quand ce père mourut, il lui laissa une fortune de 350,000 francs (500,000 disent les autres). En 1867, tout cela était mangé, non pas en débauches, mais en profusions fastueuses; le jeune gentilhomme allait à quatre chevaux et protégeait les arts. Il ne lui restait de sa fortune qu'une cinquantaine de mille francs. Il voulut alors se marier, par intérêt, disent ceux qui le chargent. Il subit quelques échecs, mais fut enfin agréé par une jeune Milanaise de famille noble, mademoiselle Teresa de Capitani d'Arsago.

Le mariage fut heureux pendant trois années environ, puis les dissipations recommencèrent. En 1870, Agnoletti avait jeté par les fenêtres non-seulement ce qui lui restait d'argent, non-seulement la contre-dot (*controdote*) de 50,000 fr. qu'il avait constituée en faveur de sa femme, mais encore les revenus de sa femme elle-même. Il partit alors à l'improviste sans dire où il allait, et l'on apprit un beau jour qu'il était à Naples, où il s'était fait journaliste pour vivre.

La pauvre jeune femme abandonnée fit une demande en séparation, et de demi-divorce lui fut concédé par un décret présidentiel du 23 septembre 1870. Agnoletti revint alors, et fit tout ce qu'il put pour rentrer en grâce auprès de sa femme.

Il employa tous les moyens, la pitié, la terreur, les supplications, les menaces: on l'accuse d'être allé jusqu'aux voies de fait, d'avoir joué la comédie, la tragédie même pour arriver à ses fins, d'avoir tourné plus d'une fois un revolver contre sa propre poitrine. Enfin, qu'il fût sincère ou non, il toucha la jeune femme. Elle consentit à suspendre le procès en séparation, à condition qu'il chercha quelque occupation hors de Milan; elle lui fit même une pension de 1,800 francs, et consentit enfin à l'accueillir à Galbiate, dans sa maison de campagne.

Là, Agnoletti ne se contint pas. Est-ce l'amour, la jalousie, le besoin d'argent, la honte de n'en plus avoir, la rage d'être un mari entretenu qui lui aigrit la bile? Il y eut de nouvelles scènes. La pauvre femme requit de nouveau la séparation légale, et cette fois sa décision parut irrévocable. Ce fut en vain qu'Agnoletti menaça de tuer tout le monde, et avant tout de se tuer lui-même; on ne le crut plus. La séparation fut convenue. Agnoletti parut l'accepter avec calme; il consentit à vivre loin de Milan, avec la maigre pension qui lui était accordée. Il demanda seulement, avant de partir, à revoir son fils.

Ce fils, Charlot (en italien *Carletto*), n'avait que trois ans et était le plus charmant et le plus intelligent enfant qu'on pût voir. Agnoletti l'aimait tendrement; tous les témoins l'affirment, et l'enfant le lui rendait bien. Ici je fais un emprunt au compte rendu des premiers débats:

Le jour du meurtre, Carletto ne voulut pas dîner, tant il avait hâte d'aller voir son père qui était à l'hôtel. La mère envoya l'enfant à l'hôtel, sans la moindre défiance; elle ne craignait qu'une chose, la petite vérole qui régnait alors à Milan; aussi ordonna-t-elle expressément à la bonne qui mena l'enfant à son père, de bien recommander qu'on ne le laissait point aller en fiacre. Agnoletti ne tint pas compte de la recommandation; il prit une voiture de place et promena son fils avec lui. En chemin, il l'embrassait à tout moment: c'est le cocher qui a rapporté cette circonstance.

La voiture de place congédiée, le malheureux promena le pauvre petit de café en café pour laisser venir la nuit. Puis il sortit par une des portes de la ville, et se dirigea vers la rivière, en tenant son fils dans ses bras et en marchant dans la neige. Il descendit sous un pont et se jeta à l'eau avec l'enfant, dont les cris cessèrent au bout de quelques secondes. Quant à lui, il resta debout dans l'eau glacée sans perdre pied. Il demeura une heure dans cette position sans se sentir le courage de s'abandonner à la mort. Enfin, l'instinct de la conservation prit le dessus; il regagna le bord, tandis que le petit cadavre de Carletto allait s'échouer au pied de quelque saule. Pendant ce temps, la mère recevait une lettre dans laquelle son mari lui annonçait sa résolution de se tuer et de tuer son fils. La justice fut immédiatement prévenue, et Agnoletti fut arrêté à Gênes, au moment où il allait partir pour l'Amérique.

J'ai dit qu'il avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité par la cour de Milan. Devant la cour de Bergame, il a eu une très mauvaise attitude, qui a prouvé à elle seule qu'il n'est point fou, mais que c'est un vaniteux imbécile. Agnoletti est le type de ces esprits creux, tellement vides, que le moindre accident qui se présente dans leur existence leur paraît le dernier mot de l'infortune humaine. Ils ne sont littéralement bons à rien: s'ils ont de la fortune, ils ne savent pas la conserver; s'ils sont pauvres, ils ne savent pas supporter leur pauvreté.

A cette question:

Achille Agnoletti est-il coupable d'homicide volontaire pour avoir, le soir du 8 janvier 1872, dans la ville de Milan, volontairement ôté la vie à son propre fils Charles, en le noyant dans les eaux de la Roggia Balossa, avec la circonstance aggravante de la préméditation?

Les jurés ont répondu: Oui; mais interrogés sur la folie du criminel, sur la force irrésistible qui a pu l'entraîner et qui permettrait de le regarder comme irresponsable, la majorité des jurés a répondu: Non!

Agnoletti, lui a dit en le congédiant le président de la cour, je vous laisse dans les mains de vos défenseurs. Les hommes vous ont jugé par devoir vos verdicts pareils; maintenant, que Dieu vous juge!

Que le remords, qui seul peut purifier l'âme, vous fasse rentrer en vous!

Malheureusement, les esprits du genre de celui d'Agnoletti ne sont pas touchés par de semblables exhortations.

FERNAND DE RODAYS.

—On lit dans le *Gaulois*:

Le préfet de police de Rome—celui-là même qui, l'autre jour, a prêté son habit noir et sa cravate blanche au roi, le commandant Gadda,—a fait un plus beau coup. Il a mis la main sur un nid d'*internationaux* de Lyon et de l'Italie.

Ces messieurs—pardon—ces citoyens se réunissaient dans des souterrains, sous prétexte de chercher de la terre à porcelaine, et ils tenaient là les assises de la *Société du silence*.

M. Gadda ouvrit le bec de quelques silencieux avec la clef d'or, et enfin il enleva toute la nichée, au nombre de près de 800, dont les chefs. Les livres ne sont pas le moins intéressant. Voici le catéchisme des *chevaliers du silence*, on va voir comme il parle pour eux:

—Comment les prolétaires peuvent-ils s'affranchir?

—Par un seul moyen: l'anarchie, la révolution et la liquidation sociale. Pour y arriver, le meilleur chemin est une grève générale, qui rendra le capital improductif.

—Qui n'est pas travailleur?

—Les avocats, les *journalistes*, les prêtres, les ministres, les sénateurs, les députés, les rois, les empereurs.

Que doivent faire les travailleurs?

Cesser de travailler. Pour qu'ils puissent vivre, l'Internationale les soutiendra de ses fonds! C'est pourquoi tout travailleur doit verser 10 centimes par semaine.

Et les imbéciles qui gobent ce catéchisme ne peuvent pas se dire: "Comment vivrai-je tous les jours avec les 10 centimes que je donnerai par semaine."

Il est clair que les 10 centimes par semaine formeront un magot, mais pas pour le travailleur.

Le *Bien public* annonce avec joie qu'un habitant de Metz vient d'apporter à M. Thiers une adresse recouverte de plus de cinq cents signatures de Messins.

Mon Dieu, que la politique est donc une chose comique! Sous M. Thiers, les faiseurs d'adresse écrivaient à M. Gambetta: "Vous êtes le seul patriote de la France" et le *Bien public* en faisait des gorges chaudes. Aujourd'hui on écrit à M. Thiers: "Vous êtes le premier citoyen français!" et le *Bien public* trouve que c'est de toute justice.

Si demain M. de MacMahon descendait du pouvoir, les mêmes badauds lui enverraient une adresse semblable.

—Dans le *Charivari*, un joli Grevin.

Monsieur se promène avec Madame, qui a des doutes sur un point de la langue française.

—Décidément! est-ce collidor ou est-ce corridor?

—C'est corridor; quand je dis collidor, c'est uniquement par égard pour ta mère.

☞ Il est universellement reconnu qu'il y a beaucoup à gagner à se servir des machines à coudre de Grover et Baker; ce qui le prouve, d'ailleurs, c'est leur immense succès de vente. Dépôt général pour le Sud, au No 107 de la rue du Canal.

☞ On trouvera un grand assortiment de macaronis, vermicelles, et autres pâtes et de l'extrait de café à la grande fabrique de candis de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée.

☞ De tous les amers qui se débitent dans le monde nous n'en connaissons pas de meilleurs, c'est-à-dire de plus bienfaisants, que les HOME STOMACH BITTERS qui ont obtenu dans ces derniers temps un succès si considérable. Ils possèdent des vertus médicales dont l'effet a été parfaitement reconnu et constaté, et quant à leur composition ont peut la soumettre à l'examen de qui que ce soit et nous pouvons dire avec assurance que l'analyse la plus sévère n'y trouvera aucune combinaison qui ne soit approuvée par les médecins les plus savants et les plus habiles.

UN FAUX COMPLICE DE TROPPMAN.—On lit dans le *Figaro*:

"Demain arrivera à Paris, escorté par des agents de la sûreté, un individu qui vient d'être arrêté à Marseille, pour vol avec effraction, commis dernièrement rue Montorgueil. C'est un nommé Henrion. Il paraît qu'une fois en prison, il a demandé à faire des révélations, et a raconté qu'il avait servi de complice à Troppmann, qu'il avait été du moins spectateur de son crime.

—Nous étions trois, a-t-il ajouté, mais le troisième est mort.

—Comment s'appelait-il? lui a-t-on demandé.

—Qu'est-ce que cela vous fait, puisqu'il est mort? a-t-il répondu.

Il a été impossible de lui arracher aucun autre renseignement. Reste à savoir s'il ne s'est pas accusé d'un crime imaginaire pour dérouter la justice. C'est ce dont nous sommes convaincu.

Henrion est, du reste, un effroyable chenapan, portant toutes les mauvaises passions sur sa figure de fouine, terreuse et marbrée de plaques rougeâtres.

Il exerçait à Paris,—ou faisait du moins semblant d'exercer,—le métier de peintre en bâtiment. Sous la Commune, il a été lieutenant d'un bataillon fédéré; et il a reçu à la barricade de la rue Peyronnet une balle qui lui a brisé plusieurs dents.

Il est âgé de quarante-cinq ans environ.

LES DANGERS D'UNE BONNE ACTION.—Madame R....., femme d'un négociant de la Chaussée d'Antin, sortant de la gare Saint Lazare, entra dans un magasin pour y faire quelques emplettes. Au moment de solder ses acquisitions, elle s'aperçut que, probablement à la descente du wagon, au moment où tous les voyageurs se pressaient pour présenter leur ticket, un adroit filou lui avait volé son porte-monnaie.

Comme madame R.... est très connue, il lui suffit de se nommer, et les objets achetés furent portés chez elle par un commis, auquel elle les solda.

Deux jours se passèrent. Madame R.... se contenta de raconter à son mari le vol dont elle avait été victime, et comme, au bout du compte, la somme contenue dans le porte-monnaie n'était pas très considérable, elle finit par en prendre son parti.

Hier matin, le domestique de M. R.... lui annonça qu'un facteur de chemin de fer demandait à parler à madame ou à monsieur. Madame n'était pas encore levée; monsieur fit donc entrer le facteur.

Il rapportait le porte-monnaie, qu'il avait trouvé dans la galerie, en face du bureau télégraphique. Il avait su l'adresse du propriétaire par une vieille enveloppe de lettre que contenait le porte-monnaie.

Enchanté, le négociant glissa une pièce de cinq francs dans la main de l'honnête facteur, qui se retira en remerciant.

M. R.... courut à la chambre de sa femme pour lui apprendre la bonne nouvelle. En replaçant l'enveloppe, il remarqua un petit papier plié en huit et dissimulé sous les billets de banque. Une malencontreuse idée de curiosité lui vint, et il ouvrit le papier. Quelle ne fut pas sa surprise en lisant ces mots:

La revue est contremandée à cause du temps. Bénie soit la pluie! Viens vite: nous passerons une bonne journée.—Ton Alfred.

Madame R..... était, disait-elle, allée voir une tante malade à Saint Germain. L'enveloppe, de la même écriture que le billet, portait le timbre de Versailles!

Une violente discussion s'ensuivit, et l'on en vint aux mains. M. R...., qui est de très petite taille et de faible complexion, fut mis en fort triste état et s'en alla, la figure tuméfiée, porter une plainte chez M. Lefeuvre-d'Hallencourt, commissaire de police du quartier.

M. R..... va plaider en séparation de corps, et cela coûtera probablement beaucoup plus que ne contenait le porte-monnaie. C'est madame R.... qui aurait bien fait cadeau de la somme au facteur, avec un bon pourboire en sus pour qu'il fût moins honnête homme.

—M. Houé, l'homme à la fourchette, une célébrité de notre arrondissement, dit l'*Industriel*, de Saint-Germain, est mort la semaine dernière à Pommeuse.

Un jour,—il y a longtemps de cela, mais le docteur Mie raconte ces choses on croirait les voir,—un jour donc, le sieur Houé se trouvait à table et mangeait de bon appétit lorsqu'une esquille d'os s'arrêta dans sa gorge.

Le malheureux souffrait le martyre et s'ingéniait à trouver le moyen de faire passer ce vilain os qui prenait plaisir à stationner dans son œsophage. Comment arracher cet os? Houé cherchait et ne découvrait rien. Enfin une bonne inspiration lui vient. Il s'empare d'une burette d'huile, il boit, il boit; puis, les doigts pleins du liquide gras, saisissant par les dents une fourchette de fer, il enfonce le manche dans son œsophage. Tout à coup, ô bonheur, ô délivrance! l'os est arraché. l'os s'en va, l'os descend dans l'estomac, mais.... la fourchette le suit. Un mouvement spasmodique avait causé ce malheur.

Pendant dix-huit mois, Houé garda cet ustensile de table dans son estomac. Un médecin célèbre, consulté sur ce cas singulier, avait répondu: Qu'il la garde! Chose pénible et douloureuse assurément, car le pauvre homme pouvait à peine bouger.

Enfin, un beau jour, rongée, réduite à sa plus simple expression, fatiguée d'habiter un logis aussi sombre, la fourchette voulut prendre l'air, et le patient fut débarrassé de son instrument de supplice, qui s'en alla prendre place dans un des cabinets de la science que fréquentent les curieux et les étudiants en médecine.

Depuis sa délivrance, Houé ne s'est jamais ressenti de son accident, et il est mort d'un asthme.

—Le comte Georges est marié depuis un an. Le jeune Arthur, qui n'a jamais vu la comtesse, le rencontrant dernièrement à Fontainebleau avec une petite dame des plus jolies et des plus élégantes.

—C'est votre femme? lui dit-il à l'oreille.

—Ma femme! reprit le comte Georges, en souriant, oui.... "accidentellement!"

DIVERS.

JARDIN DE MAGNOLIA.

Dimanche, le 6 Juillet 1873.

Grand Concert Gratis et Bal.

L'orchestre du Jardin sous la direction du professeur CHARLES JAEGER.

Entrée gratuite.

Le propriétaire de l'établissement se réserve le droit de refuser l'entrée à toutes les personnes qu'il jugera convenable.

Le Restaurant sera pourvu de mets délicats et de vins et de liqueurs de choix.

1juin—1D RICHARD HOMANN.

JARDIN DE MAGNOLIA.

La plus belle et la plus agréable place d'amusements d'été, pour pique-niques, fêtes de famille, dîners, soupers, etc.

(Ouvert chaque jour.

LE DIMANCHE GRAND CONCERT GRATIS ET BAL.

Restaurant et barre pourvus de mets et de liqueurs de choix. Toujours du lait frais. Les jours de la semaine on aura l'usage du jardin pour rien.

Dans le salon se trouve un beau piano.

1juin—3m RICHARD HOMANN.

Consulat de France
A LA NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement du lieu de leur résidence, sont dans l'impossibilité de se présenter à ce Consulat, qu'aux termes d'une décision récente du ministre de la justice, ils ont la faculté de déclarer, par voie de correspondance, leur option en faveur de la nationalité française, et qu'un reçu de la demande qu'ils en feront à leurs agents consulaires de France avec mention exacte de leurs noms, prénoms, profession, date et lieu de naissance, &c., il leur sera envoyé, pour être revêtu de leur signature, le certificat constatant leur déclaration d'option. Le délai pour formuler ces demandes expirera le 30 septembre 1873.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance de l'Union.—Nlle-Orléans, 2 juillet 1873.—L'élection annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu le LUNDI, 14 juillet 1873, de midi à 2 heures de l'après midi, aux bureaux de la compagnie, No 37 de la rue Carondelet.

21juil—au 14 J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Banque du Peuple.—Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1873. Un dividende semi-annuel de cinq pour cent sur le capital, sera payé aux actionnaires de cette banque, à dater de lundi, 7 juillet. Par ordre de la Direction.

N. LANDRY, Caissier.

1er juillet—7f

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope, de la Nouvelle-Orléans.—No 21, rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, le 1er juillet 1873.—L'élection annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu LUNDI, 14 du courant, de midi à deux heures, au bureau de la compagnie, No 21, rue du Camp.

1er juil—au 14 LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Banque Germania Nationale.—Nouvelle-Orléans, 27 juin 1873.—Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, un dividende semi annuel de DIX POUR CENT a été déclaré payable aux actionnaires sur demande.

29 juin—10 f HERM ROEHL, Caissier.

Importer's Bonded Warehouse Co.—Nouvelle-Orléans, 26 juin 1873.—Une élection de Cinq Directeurs, pour servir du premier lundi de juillet 1873 au premier lundi de juillet 1874, aura lieu au Bureau de la Compagnie, le LUNDI, 7 juillet 1873, de midi à 2 heures P. M.

26 juin—au 7 juilt PHI. GUESNON, Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.—Nouvelle-Orléans, 24 juin 1873.—Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de cinq pour cent, qui sera payable à dater du lundi, 7 juillet 1873.

26 juin—10f W. McBRIDE, Secrétaire.

Banque du Canal et de la Nelle.-Orléans.—Nelle.-Orléans, 23 juin 1873.—Aujourd'hui, à une réunion spéciale des directeurs, un dividende de quatre pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à dater du premier lundi de juillet prochain.

24 juin—15f CH. JUMONVILLE, Caissier.

Avis aux Actionnaires.—Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, 21 juin 1873.—A une réunion du Board des Directeurs de cette Compagnie, qui a eu lieu le 17 du courant, un dividende de SIX PIASTRES par action a été déclaré sur les profits des six derniers mois, payable à partir du 7 juillet.

Les registres de transfert seront fermés du 28 du courant au 7 juillet inclusivement.

21juin—1m WM. S. BROWN, Trésorier.

Compagnie des moulins à coton de Gullett.

Fabrique à Amite, Louisiane.

NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett, pour travail léger.

Premiés à coton, 1 main, de Gullett.

Moulins à coton de tout genre réparés à la Fabrique.

Des doubles de toutes les parties du moulin peuvent être expédiés, mais que l'on soit obligé d'envoyer le moulin lui même à la manufacture.

Tous les moulins sont soumis à une épreuve avant d'être expédiés.

La Compagnie étant maintenant établie sur des bases solides, et possédant d'amples ressources, nous pouvons solliciter des ordres.

BENJ. HUNT & CO. Agents généraux, No 138, rue de la Commune,

7avril—6m Nlle-Orléans, Louisiane.

INSTITUTIONS.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTENY.

Successeur de

Mmes LAVILLEBEUVRE et BERON

No 273, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Réouverture des classes. LUNDI, 1 septembre.

Louisiana State University,
A BATON-ROUGE, LOUISIANE.
ORGANISATION MILITAIRE.

LA 15e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.

Le corps enseignant se compose de professeurs éminents pour toutes les branches de la littérature et des sciences. Les études se composent d'un Cours préparatoire et d'un Cours académique, le génie civil, le commerce, les langues anciennes et modernes, les mathématiques et leur application, la physique, la chimie, le dessin, la philosophie, la minéralogie, la botanique, la philosophie, l'histoire, la tenue des livres, la science militaire (infanterie et artillerie).

L'Université possède une Bibliothèque de 11 000 volumes, un Cabinet de physique et de chimie, des Modèles de machines, des instruments pour lever des plans, des mappes, dessins, cartes, herbiers, musées, peintures, gravures, photographies, etc.

L'étude de la topographie, de la géologie et de la botanique de la Louisiane, est confiée à des professeurs de l'Université qui s'y consacrent plus quatre ans, ce qui offre aux élèves d'inappréciables avantages.

L'organisation de l'Université est toute militaire, et la discipline y est stricte sans être trop sévère. Le collège possède des équipements pour l'armement complet de 150 élèves, plus quatre pièces d'artillerie. Exercices militaires tous les jours.

Uniforme: Pantalon gris, casquette de même couleur, et képi bleu foncé.

Les élèves logent et prennent leurs repas dans les bâtiments de l'Université.

Le service médical est confié à un médecin éprouvé.

L'Université est située dans un quartier salubre de Baton-Rouge.

Pour être admis au Cours préparatoire, il faut avoir plus de 15 ans et savoir les éléments de l'arithmétique, de la grammaire anglaise et de la géographie.

Pour être admis au Cours académique, il faut, en outre, avoir une certaine connaissance de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie, de la grammaire latine, pouvoir traduire les Commentaires de César, Virgile, Cicéron, un peu de grec, ou, à défaut de grec, avoir une certaine connaissance du français.

On reçoit des élèves des autres Etats, et de préférence à l'ouverture des Cours.

Les neuf mois de session coûtent:

Enseignement, bibliothèque, médecin	$100 00
Pension et domestiques	[illegible]
Blanchissage	[illegible]
Chauffage et éclairage	[illegible]
Livres, papier, etc.	[illegible]
Meubles	[illegible]
Dépenses éventuelles	[illegible]
Trois uniformes	[illegible]
Dépôt	[illegible]
Dépense totale	$470 00

D. F. BOYD, Surintendant.

20 mai—6m

RAPPORT SEMI-ANNUEL
DE LA
BANQUE MUTUELLE
DE LA
NOUVELLE-ORLEANS.

106 .... Rue du Canal 106

A LA CLOTURE DES AFFAIRES, Lundi 30 Juin 1873.

ACTIF.

Effets escomptés	$1,424,584
Bons des Etats-Unis en garantie de circulation	500,000 00
Dû par nos agents de rachat et de réserve	162,307
Dû par autres banques étrangères	1,711
Actions (valeur actuelle)	14,350
Prime sur l'or	3,166
Prime sur les bons des Etats Unis	71,767
Maison de Banque	7,874
Mobilier et installations	16,669
Billets du Trésor	[illegible]
Espèces en or	24,343 66
Billets de Banques Nationales	4,900 00
Monnaie fractionnaire et nickels	1,305 00
Echanges contre les banques locales	[illegible]
	$4,614,126

PASSIF.

Dépôts individuels	$1,627,912
Circulation	419,000
Capital actions	1,000,000
Dû aux banques étrangères	1,171
Dividendes Nos 1 et 2 non réclamés	15,333
Profits et pertes	16,472
Dividende No 3 aux actionnaires	37,500
Divide de No 3 aux déposants	35,000
	$4,614,125

2juil—1f

Mutual National Bank of New Orleans.—Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1873.—A une réunion des Directeurs aujourd'hui, un dividende de CINQ ET DEMI POUR CENT aux ACTIONNAIRES, et un dividende de UN DEMI POUR CENT aux déposants, ont été déclarés sur les profits des derniers six mois, payables à partir de lundi, 14 courant.

2juil—1m JOS. MITCHEL, Caissier.

Troisième Rapport Trimestriel
DU
STATE NATIONAL BANK
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nlle-Orléans, samedi, 28 juin 1873.

Division de profits sous le système mutuel.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,354,057 31
Bons des Etats Unis	15,000 00
Primes sur bons	[illegible]
Actions et autres garanties	64,144 84
Dû par des agents de rachat et de réserve	354,737
Dû par d'autres banques et banquiers	291,846
Local de la banque et autres propriétés foncières	12,088
Mobilier et installations	4,715
Taxes payées	12,280 71
Dépenses courantes	12,486
Checks sur des banques de la ville	187,116
Or	74,363
Billets légal tender	101,202
	$2,521,538

PASSIF.

Capital	500,000 00
Surplus	37,000 00
Circulation non rachetée	360,000 00
Dividendes non payés	11,754
Dépôts individuels	1,769,831
Dû aux banques et aux banquiers	830,833
Escompte pour trois mois	[illegible]
Change pour trois mois	19,394
Intérêt pour trois mois	14,752
Profits et pertes pour 3 mois	772 57
	$3,520,555

DIVIDENDE DÉCLARÉ.

(Payable à dater de lundi, 21 juillet 1873.)

Les actionnaires, trois et un quart pour cent pour trois mois, les déposants, trois quarts d'un pour cent pour trois mois.

N. B.—A l'avenir, les dividendes seront déclarés semi-annuellement, payables en janvier et en juillet.

SAMUEL H. KENNEDY, Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

3 juil—1m

RAPPORT SUR L'ÉTAT
DU
NEW ORLEANS NATIONAL BANKING ASSOCIATION,
A LA NOUVELLE-ORLEANS.
ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Le 30 juin 1873, à la clôture des affaires.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,251,773 31
Tiré en sus	5,412 30
Bons des Etats-Unis garantissant la circulation	480,000 00
Autres actions, bons, etc.	262,950 00
Dû par agents de rachats	8,498 94
Dû par des banques de l'Etat et des banquiers	55,575 27
Autres propriétés foncières	27,181 30
Meubles et installations	6,000 00
Primes payées	41,411 25
Exchange pour le Clearing House	381,388 30
Billets de Banques Nationales	10,255 00
Petite monnaie et nickels	6,000 00
Espèces	2,493 21
Billets legal tender	349,000 00
	$2,417,734 41

PASSIF.

Capital payé	$600,000 00
Surplus	11,961 30
Profits et pertes	2,222 79
Circulation non rachetée	360,000 00
Dividendes non payés	6,138 20
Dépôts individuels	762,000 00
Dû à des banques de l'Etat et à des banquiers étrangères	440,000 00
	$2,417,734 41

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans. } S. S.

Moi, HENRI BLACHE, caissier du New Orleans National Banking Association, déclare solennellement que le tableau ci dessus est exact.

HENRI BLACHE, Caissier.

2 juil—2f

CONDITION
DE LA
LOUISIANA NATIONAL BANK,
PENDANT LES
SIX MOIS FINISSANT LE 30 JUIN 1873.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$1,366,268 35
Bons des Etats-Unis	1,088,000 00
Autres bons	385,000 00
Change prêt à échoir	279,098 00
Maison de banque	175,000 00
Propriétés foncières	4,737 00
Dépenses de taxes	34,494 74
Dû par d'autres banques et banquiers	7,168 32
Dû par les agents de remboursement et de réserve	[illegible]
Checks sur des banques de la ville	481,682 00
Comptant	2,236 54
	681,081 31
Total	$1,389,460 32

PASSIF.

Capital actions	$2,000,000 00
Fonds, surplus	375,000 00
Profits	166,477 00
Circulation	797,271 00
Dividendes non payés	250 00
Dépôts des Etats Unis	24,217 84
Dépôts	1,365,000 00
Dû aux banques et aux banquiers	167,383 86
Total	$4,389,460 00

A un meeting du Board de Directeurs, qui a eu lieu aujourd'hui, un DIVIDENDE DE CINQ POUR CENT, sur le capital-actions, a été déclaré, en cette ville, sur demande et, à New-York, à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., le à partir du sept de juillet prochain.

A. LURIA, Caissier.

1er juil—7f

CHARTE.

CHARTE AMENDÉE
DE LA
Compagnie d'Assurance "Delta" de la Nouvelle-Orléans.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nouvelle-Orléans.

IL est fait à savoir par les présentes, que nous, soussignés, tous majeurs et domiciliés dans cette ville, constitués sous nos noms et avec telles autres personnes qui pourront devenir [illegible] [illegible] l'Etat relative à l'organisation [illegible] [illegible] charte de la dite corporation:

ARTICLE PREMIER.

1. Le domicile de la corporation est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et la corporation sera désignée et connue sous le nom et le titre de:

"LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS."

2. Elle commencera les affaires le ou vers le 1er jour d'octobre 1871, et elle existera pendant vingt-cinq ans à partir de la date de cette charte, à moins que ses affaires ne soient plus tôt liquidées et réglées, suivant la loi.

3. Elle aura un sceau et la devise sur le sceau sera la lettre grecque Delta, avec le nom de la Compagnie en marge.

4. Le président, ou en son absence le vice-président et le secrétaire, sera l'officier sur qui devront être servies toutes les citations dans tous les procès contre la Compagnie.

ARTICLE DEUXIÈME.

Les objets de cette Compagnie sont déclarés être:

1° De faire des assurances sur les maisons de résidences, magasins et autres bâtisses, meubles, navires, marchandises et autres propriétés, contre la perte ou les dommages résultant du feu.

2° De faire des assurances maritimes sur les navires, frets, bateaux à vapeur, marchandises, espèces, métaux en lingots, lettres de change, commissions, profits, billets de banque et autres titres de créance, prêts à la grosse et sur facultés, et toutes autres assurances se rattachant aux risques de transport par mer ou par fleuve.

3° De ne faire rien contre tout risque sur lequel elle aura fait sa re de l'assurance.

ARTICLE TROISIÈME.

1. Le capital de la Compagnie est fixé par le présent à cinq cent mille dollars avec le privilège de le porter à un million, divisé en actions de cent dollars chacune, payable aux époques et de la manière qui seront indiquées ci-après dans l'article IV de cette charte.

2. La Compagnie pourra commencer les affaires aussitôt que deux cent cinquante mille dollars auront été souscrits, mais chaque année fiscale se terminera le 31 décembre, à partir de l'adoption de cet amendement.

3. Aucun certificat d'action ne sera émis jusqu'à ce que l'action ait été payée en plein, et aucun transfert ne sera [illegible] [illegible] fait de l'action.

4. Les transferts d'actions seront faits sur les livres de la Compagnie, à son bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans seulement, sur la demande du porteur légal et sur la livraison du certificat.

[illegible]

ARTICLE QUATRIÈME.

1. Toutes les personnes qui ont souscrit ou pourront plus tard souscrire au capital de cette Compagnie, devront payer dix pour cent en argent [illegible]

[illegible]

ARTICLE CINQUIÈME.

A l'effet de bien remplir le but de la Compagnie il est décrété:

[illegible]

ARTICLE SIXIÈME.

1. Tous les pouvoirs de corporation de cette Société seront confiés et exercés par un conseil de directeurs [illegible]

[illegible]

ARTICLE SEPTIÈME.

1. Les Directeurs auront le droit de placer le capital actions [illegible]

[illegible]

CHARTE.

[illegible]

ARTICLE HUITIÈME.

1. Les personnes ci-après désignées constitueront le premier Conseil de Directeurs et resteront en fonctions jusqu'au dernier lundi d'octobre 1872, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés et aient qualifié pour leurs fonctions. Ces personnes sont:

MM.	
A. Baldwin,	E. Boutigny,
O. P. Blanchard,	P. H. Gardner,
A. Aimée Bader,	C. Laporte,
O. Bordelon,	J. Hopkins,
A. Tertrou,	E. M. Moulton,
Chas J. Leeds,	W. B. Conger,
P. Laborde,	A. Bordelon,
A. H. D'Meza,	F. F. Theurer,
Emile Dupré,	A. Patelo,
T. L. Airey,	M. A. De Lizardi,
John Brennan,	M. Simmons,
S. Mudd,	J. Sennebelly,
	Joseph Aleix.

2. Ces personnes sont dûment investies de tous droits et pouvoirs inhérents à leurs fonctions, y compris le droit de pourvoir aux vacances qui pourraient se produire dans le conseil, [illegible]

ARTICLE NEUVIÈME.

Toute personne qui contractera une assurance avec cette Compagnie, sera tenue de payer les taux fixés par les Directeurs; et aucune prime ainsi payée ne pourra être retirée de la Compagnie, [illegible]

ARTICLE DIXIÈME.

Les actionnaires de la Compagnie, dans une assemblée réunie à cet effet, après trente jours d'avis dans deux des journaux publiés dans cette ville, auront le droit de faire tout changement, additions ou modifications dans l'acte d'incorporation, [illegible]

ARTICLE ONZIÈME.

A l'expiration de la Charte, ou avant cette époque, s'il est jugé [illegible]

Fait et exécuté par-devant moi, notaire soussigné, dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, en présence de Charles F. Barry et Joseph Cohn, témoins ayant qualité, qui ont signé avec les dites comparants et moi, notaire, le 13 avril mil huit cent soixante-et-onze.

(L'original est revêtu des signatures suivantes:)

L. H. GARDNER & CO.,
SLOCOMB, BALDWIN & CO.,
A. AIMEE, BADER & CO.,
MERCIER & REISS,
A. TERTROU,
LEEDS & CO.
P. LABORDE & V. MAIGNAN,
A. H. D'MEZA,
DUPRE, REINE & CO.,
PATIO, MARKS & CO.,
J. H. ADDEN & CO.,
T. L. AIREY & CO.,
BOULIGNY & ESCLAPON,
LAPENE & FERRE,
J. HOPKINS,
E. M. MOULTON & CO.,
W. B. CONGER,
A. BORDELOIS,
F. F. THEURER,
A. PALACIO,
M. A. DE LIZARDI,
SENNEBELLY & ALEIX,
et autres.

Une copie authentique de l'acte original est placée dans les archives de mon bureau, pour référence.

E. BOUNY, Notaire Public.

Je soussigné, déposit-recorder des hypothèques de et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que la charte amendée de la Compagnie d'Assurance "Delta" de la Nouvelle-Orléans, a été dûment enregistrée dans ce bureau, au Livre des Sociétés No 2, folios 161, 162, 163, 164 et 165 conformément à la loi.

Nouvelle-Orléans, 21 juin 1873.

C. DARCANTEL, député-recorder.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "DELTA" DE LA NELLE-ORLEANS.

Bureau, coin Carondelet et Commune.

Cette Compagnie assure contre les risques d'incendie, de rivière et de mer, aux prix les plus bas du tarif.

A. M. FORTIER, président.
E. GAUTHREAU, vice-président.
L. W. RAMOS, secrétaire.

26juin—3m

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

J. B. CAMORS & CO.,
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61......RUE TCHOUPITOULAS......61
NOUVELLE-ORLEANS.

20 juin—1m 73

QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
toutes sortes de produits de l'Ouest.
Aux Magasins bleus.

Coin Vieille Levée et Bienville.

27 juil—1m Nlle-Orléans.

CAZAUX & VERGNOLE,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux,
72......VIEILLE-LEVÉE......72
NOUVELLE-ORLEANS.

2 mai—1m

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)

A vendre chez:

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille Levée.

CAZAUX & VERGNOLE, No 72 rue de la Vieille-Levée, et

VINCENT BATTOGARA, No 10 rue Dumaine.

22 oct—1an

AUGUSTE COUTURIE,
30......Rue de la Vieille-Levée......30

Seul Agent pour la vente des

Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,
Sauterne de Hospman & Co., Double Anere,

—Offre à vendre—

Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1858, 1848, 1842, S. O. P.

Vins Rouges de Lisles, St-Vivier et St-Emilion.

CAZADE & CROOKS,
No 26 Beaver Street,
NEW-YORK.

Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et commettants qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO., pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils seront représentés, à la Nouvelle-Orléans, par

WASHINGTON MORTON.

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.

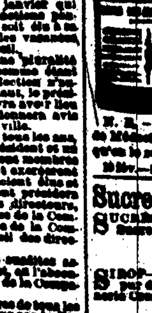

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est une contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, Sucres en morceaux et sucre en poudre.
A. THOMSON & CO., No 68 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et par de la Louisiane, A. THOMSON & CO., No 68 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la raffinerie Crescent City, marques "Crescent", [illegible] A. THOMPSON & CO., No 68 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasse d'habitation, [illegible] A. THOMSON & CO., No 68 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités blanc et jaune, en boucauts et barils. A. THOMSON & CO., No 68 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE — Différentes qualités de Sucre d'habitation en boucauts et barils. A. THOMSON & CO., No 68 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Manille et de Porto-Rico, en boucauts et en sacs. A. THOMSON & CO., No 68 de la rue Tchoupitoulas.

VENTES JUDICIAIRES.

ALBIN ROCHEREAU vs HENRY TETE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No. 4,967.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-huit juillet 1873, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Bourgogne, du Quartier et des Remparts, et désigné par le numéro 18, d'après un plan dressé par Pilié & De Pouilly, le 1 mars 1835 et déposé en l'étude d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure soixante-sept pieds six pouces de face sur chacune des rues de l'Esplanade et du Quartier, sur une profondeur de deux cent huit pieds huit pouces sur une ligne sur la ligne du côté de la rue des Remparts, et de [illegible] du côté de la rue Bourgogne.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John A. Stevenson, suivant acte au rapport de Theodore Guyol, notaire public en cette ville, en date du 30 d'octobre 1868.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 juillet—5,13,28

Sources, Bains, Hôtels, Restaurants.

PENSION FRANÇAISE
A LA BAIE ST-LOUIS.

L'HOTEL STOCKTON, à la Baie St-Louis, si avantageusement connu par l'élégante société, sera, à partir du 1er du mois de mai prochain, exploité sous le nom d'Hôtel Nanclès. Le nouveau directeur ne se contentera pas seulement de continuer les anciennes traditions de l'établissement, mais mettre tous ses moyens en œuvre pour plaire à ses clients. Il leur offre l'hôtel restauré à neuf, bonne et abondante table, vins exquis, service irréprochable, un prix modéré, etc., etc.

3avril—3m.D&S

Baie St-Louis.

MME L. CHABERT prévient ses amis et connaissances que sa maison à la Baie est ouverte pour la réception des personnes qui voudraient descendre chez elle.—Même location que l'année dernière, près du wharf Jean Martin.

Adresser: Mme L. Chabert, Baie St-Louis.

1juin—3m—mé.1.d

HOTEL MILLER, 37, 39 et 41, Ouest 26e rue, ville de New-York.—Ces appartements élégants pour famille et des chambres séparées, au jour ou à la semaine, avec ou sans pension, dans une localité de première classe, près de la place Madison. A 30 minutes du Parc central. Adresse H. P. MILLER, 41 West, 26e Rue, N. Y. 8juin—6t M V D

HOTEL BOULO,
A BILOXI, MISS.

Cet hôtel, fort avantageusement connu de la population française et créole de la Nouvelle-Orléans, ainsi que des habitants de la campagne, reste ouvert toute l'année.

A l'entrée de la saison d'été, M. Boulo tient à rappeler à ses nombreux clients et amis, ainsi qu'au public, que son établissement réunit des conditions de confortable exceptionnelles.

Chambres propres et bien meublées, salle à manger vaste et parfaitement aérée, cuisine excellente pour ne pas dire sans pareille, et des conditions on ne peut plus raisonnables, voilà ce que trouveront à l'Hôtel Boulo les personnes qui voudront bien y descendre.

15 mai—3m

HOTEL SHADY GROVE.
A BILOXI, Mississippi.

M. URBAIN RAMBAUT annonce à ses amis et aux familles, qu'il a loué, pour la saison d'été, l'Hôtel connu sous le nom de SHADY GROVE, dont il fera l'ouverture le 15 mai prochain.

Mr. Rambaut sollicite la continuation du bienveillant patronage que le public lui a accordé dans le passé. Il fera des efforts nouveaux pour s'en rendre digne, ses conditions seront des plus avantageuses.

27 avril—1m

RESTAURANT FRANÇAIS
A LA MOBILE.
TENU PAR J. PATTEAU.
(Successeur de Louis J. Dignat)

No 11, Rue Gouvernement, près du dépôt du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans.

1 avril—6m

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15......RUE ROYALE......13 et 15
Entre les Rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix. tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; Chambres élégamment meublées, à louer à la nuit.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS;

No 182 Rue du Canal,

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, De 6 à 8 h. soir.

L'intérêt alloué est de 6½ pour Cent.

C. D. STURDEVANT, A. FAILLET, Caissier. Assist. Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.

APPAREIL PERFECTIONNÉ
—DE—
GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.

Fabrique et salle d'encan au No 2 du Triangle Building et No 24 de la rue Peters (entre les rues Nouvelle Levée) entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.

F. ROBERTS, Surintendant.

Lock Box 744 du bureau de la Poste.

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE
De la Vallée du Mississippi.
COLLINS & JOURDAN,
Propriétaires et Fabricants.

Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississippi, aux prix du Nord, toute espèce d'Encres d'imprimerie. Nous en garantissons la qualité.

Notre fabrique est à Tangipahoa, en Louisiane. Nos bureaux, au No 14@16 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans.

22 mai—6m

E. H. REYNES & BRO.
Vestibule Alley—Cotton Exchange Building Entre Commune et Gravier.

CHANGE sur Paris et Londres.

Change à vue sur New York, San Francisco, St. Louis et Cincinnati.

Remises, par dépêches télégraphiques, à Londres, Paris et San Francisco.

PIERRE DUFORT,
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 61 de la rue St. Louis au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toutes classes. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour enterrements, cérémonies, etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co. de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient.

16 fév—6m

Avis au Public.

M. CHARLES GAULON, entrepreneur de vidanges, rue Royale, coin Esplanade, rue Dumaine, No 88, entre Royale et Chartres, rue Dauphine, coin Bienville, rue St-Louis, No 91, rue Moreau, No 88, entre Champs-Elysées et Marigny et rue St-Philippe, No 261, entre Remparts et Prieur, prévient le public qu'il vient de faire à neuf [illegible] Il se charge de faire des arrangements, à l'année, avec des familles, à un prix très raisonnable et dans tous les quartiers de la ville.

22 mai—6 mois. Mg J et D

Baignoires patentées de M. HUET.

CES BAIGNOIRES, dont l'invention est toute nouvelle, offrent un avantage des plus importants sur toutes les autres Baignoires fabriquées jusqu'à ce jour, car elles contiennent, au bout d'une [illegible] [illegible] Ces Baignoires sont garanties et seront livrées aux mêmes prix que les autres, en s'adressant à l'inventeur, No. 33 rue Bourbon, où chacun pourra les voir [illegible]

NOUS DESIRONS QUE CHACUN se rende au Temple de Musique de BLACKMAR, No 163 de la rue du Canal, où l'on trouve le plus grand magasin de PIANOS de la Nouvelle-Orléans, le plus beau choix et le moins de frais. BLACKMAR vend les meilleurs pianos à des conditions plus avantageuses et à plus bas prix qu'aucune autre maison.

MAISON D'ACCOUCHEMENTS.

139 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans.

MME H. BAUSSET, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, et exerçant en Louisiane depuis 17 ans, informe respectueusement sa clientèle qu'elle vaccine régulièrement tous les jours de 9 à 11 heures.

[illegible]

Consultations régulières tous les jours de 10 à 11 A. M. et de 3 à 5 P. M. H. BAUSSET.

MARCHAND-TAILLEUR.

PAUL BOISSONNEAU.
(Successeur de Paul Pesquier)

140 .... Rue du Canal 140

DRAPS ANGLAIS ET FRANÇAIS et autres articles provenant directement des meilleurs fabricants. Coupe élégante et représentant toujours la dernière mode.

JOS. BRANDNER.
MARCHAND-TAILLEUR.

36, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane.

Cigares, Tabacs.

Cigares de la Havane et du Pays,
CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

ET un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par

ED. L. ZELL & CO.,
Coin des rues Canal et Carondelet,
Nlle-Orléans, Lne.

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No 33...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 33
Encoignure Bienville.

Manufacture à Vapeur de:

TABAC A FUMER ET A PRISER.

Et Importateur de:

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

Nouvelle-Orléans

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises Sèches et Lingerie.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. — A. LEVY, encanteur—Salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres—LUNDI, 7 juillet, à 10 heures du matin, il sera vendu—

400 lots de Marchandises sèches et de Lingerie.

Conditions, à la vente. 4juillet

PAR O. VALETON

Matelas! Mais!! Mais!!!

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, encanteur—LUNDI, 7 juillet, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, sur la Levée, en face de la rue Girod, en détail, en débarquant,

300 sacs maïs.

Conditions—Comptant. 6 juil—

La Maison en briques, à trois étages, formant l'encoignure des rues Dumaine et Bourgogne.

Succession de NICOLAS LABANQUES, alias LA BANCA.

Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, No 36,317.

PAR O. VALETON, Encanteur.—Bureau, Nos. 14 et 16 rue des Magasins—SAMEDI, 12 juillet, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan, rue St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 juin 1873, No [illegible] du docket de la dite cour.

Un certain terrain, ensemble avec les améliorations, situé dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Remparts, Dumaine et Ste-Anne, et formant l'encoignure des rues Dumaine et Bourgogne, mesurant 21 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Bourgogne, sur [illegible] pieds de profondeur et face à la rue Dumaine.

Les améliorations consistent en une maison de résidence, à trois étages, cuisine de deux étages, latrines en briques, couvertes en ardoises. Le tout, ainsi que toutes les autres dépendances.

Conditions—La moitié du prix d'adjudication, comptant, et la balance en un billet à un an, portant huit pour cent d'intérêts, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite. La propriété portera hypothèque, et sera assurée et la police transférée au vendeur. Les taxes pour l'année courante seront payées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant O. de Armas, notaire public. 12juillet

PAR VINCENT & CO

Marchandises Sèches.

PAR VINCENT & CO., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane.

Les MARDIS et les JEUDIS, il sera vendu—Marchandises Sèches, "Notions" et Articles de Fantaisie;

Les SAMEDIS,

Linge, Chapeaux et Lingerie.

12juin—3m—1/2

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 34, rue Dauphine, derrière, quatre portes après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

Grande amélioration dans l'art du Dentiste

Un ratelier de DENTS de la machette sans fierre en caoutchouc sur une nouvelle base pour $25.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE.

No. 1, rue Rampart, Encoignure Canal.

Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui ressemble plus aux gencives, est plus saine, et moins lourde que la base vulcanisée, et n'occasionne jamais comme elle de goût désagréable. Il exécute toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales.

Extraction de dents avec le chloroforme.—Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

Venez voir la nouvelle base.

66 - - Rue Bienville - - 66
Encoignure Royale.

Le Dr L. DUPERRON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert de 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Il reçoit pour des consultations, fait toutes sortes d'opérations dentaires et remplace les dents qui manquent par des artificielles et sur la qualité des [illegible]

Prix modérés et travail consciencieux.

20 fév—1an

Révolution! Révolution!

LES DENTS!
Les Ratelier
—Prix ordinaire $20.

LE Dr GEO. F. MALONEY, No [illegible] de la rue du Canal, près la rue Baronne, pose des Ratelliers à $10. avec ou sans l'extraction des racines. Il a réduit le premier prix à la Foire d'Avril. Il réduit les fractures et garantit son travail. Ses prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur.

CASSIDY & MILLER,
Voiliers, Agents de Fabricants de Rubans, Coton,
MARCHANDS DE
Cordages Manille et Goudronnés. On trouvera chez eux un assortiment complet de drapeaux de toutes les nations, etc., etc.

No 107 de la rue Poydras, Nouvelle-Orléans

Mme LEONCE,
DOCTEUR ASTROLOGISTE,
venant de Paris.

A L'HONNEUR d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle vient de transférer son domicile et d'agrandissement, rue DU CANAL, entre Howard et Villeré.

Elle continuera, comme par le passé à s'occuper d'affaires commerciales, de mariages, de maladies et de toutes les choses [illegible]

Mme Leonce traitera également par correspondance avec les personnes qui s'adresseront à elle.

16 juin—1m Remise franco P. O. B. [illegible] Nlle-Orléans, La.

CAFÉ DE LA ROTONDE
DE
L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents le verre. Liqueurs de première qualité et débitant toute consommation.

CONCERT-TOMBOLA
POUR
L'établissement d'une Bibliothèque
Continué d'un Tirage Complet.

$500,000 EN BANQUE POUR PAYER LES LOTS GAGNANTS.

Paiement en Plein de 10,000 Lots.

$100,000 POUR DIX PIASTRES SEULEMENT.

UN nombre suffisant des 50,000 billets du Troisième Grand Concert-Tombola donné à l'effet de venir en aide à la Bibliothèque Publique du Kentucky ayant été vendu, un tirage complet est aujourd'hui assuré. [illegible] Le concert et la distribution des lots auront lieu le 8 avril [illegible] remboursé à juillet 1873, date à laquelle il a été [illegible] la Bibliothèque Publique de Louisville, Ky.

A ce grand concert, les lots suivants seront distribués et payés comptant et en plein aux porteurs:

—LISTE DES LOTS—

Un gros lot de	$100,000
Un gros lot de	50,000
Un gros lot de	25,000
Un gros lot de	20,000
Un gros lot de	10,000
Un gros lot de	5,000
24 lots de $1,000	24,000
50 lots de 500	25,000
80 lots de 400	32,000
100 lots de 300	30,000
150 lots de 200	30,000
590 lots de 100	59,000
9,000 lots de 10	90,000
Total, 10,000 lots, tous payables comptant	$500,000

L'argent destiné au paiement en plein de tous ces lots est déposé au "Farmers and Drovers Bank" de Louisville; il ne peut être employé autrement, ainsi qu'on le verra par le certificat suivant du caissier:

Bureau de la banque des "Farmers and Drovers"

Louisville, Ky., 7 avril 1873.

Je certifie qu'il y a, à la banque des "Farmers and Drovers" au crédit du Troisième Grand Concert Tombola qui doit être donné au profit de la Bibliothèque publique du Kentucky, cinq cent mille piastres que les Directeurs destinent au paiement en plein des lots gagnants et qui ne se livrera que pour ce paiement.

R. S. VEECH, caissier.

[illegible]

THOS. E. BRAMLETTE,
Agent de la Bibliothèque publique du Kentucky, Louisville, Ky.

La Dame Veuve MARIE CARLIN vs la Dame Veuve MARIA MOSS.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4,565.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, [illegible] juillet, à midi, à [illegible] [illegible]

W. P. HARPER, shérif de la Paroisse d'Orléans.